

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

29 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du vingt-deux mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, , Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI

Absents ayant donné pouvoir :

M. Guillaume GUÉRINEAU	donne procuration à M. le Maire
M. Stéphane KERMARREC	donne procuration à M. Lionel AUDION
Mme Léa BESSIN	donne procuration à M. Christophe ANGOMARD
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à Mme Françoise NOBLET
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

33. Convention de partenariat entre l'association Tourisme & Loisirs Nantes-Rezé et la ville d'Orvault et modification des tarifs réduits des abonnements à la saison culturelle L'Odysée/La Gobinière

Madame CHABIRAND rapporte :

L'association Tourisme & Loisirs Nantes-Rezé est mandatée par les associations du Tourisme Social et Solidaire adhérentes à l'ANCAV-TT (Association Nationale de

Coordination des Activités de Vacances des comités d'entreprise, dite ANCAV (Association Nationale des Activités de Vacances des comités d'entreprise, dite ANCAV Tourisme et Travail) afin de contracter avec des prestataires loisirs, culture et vacances en Loire-Atlantique des avantages à accorder aux porteurs de la Carte Loisirs et de la Carte SRIAS (Section régionale interministérielle d'action sociale).
Tourisme & Loisirs Nantes-Rezé s'engage à assurer la promotion de la saison culturelle de la ville d'Orvault gratuitement auprès de ses adhérents collectifs (comités d'entreprise, COS...) et de ses adhérents individuels avec :

- Référencement des deux salles de spectacles de la ville d'Orvault dans le guide national *Tourisme & Loisirs* pendant un an, tiré à 200 000 exemplaires
- Référencement sur le site Internet www.ancavtt.asso.fr et www.tourismeloisirs44.fr.

La ville d'Orvault s'engage en contrepartie à accorder le tarif réduit en vigueur (hors abonnement) à tous les détenteurs de la Carte Loisirs ou Carte SRIAS en cours de validité, sur présentation de celles-ci.

A noter que la plupart des communes concernées dans le département sont déjà partenaires ou en voie de l'être. Les tarifs appliqués en billetterie pour les spectacles de la saison culturelle à L'Odysée et La Gobinière restent identiques à ceux actuellement en vigueur pour la saison culturelle 2021-2022, en raison d'une saison 2020-2021 fortement impactée et empêchée par la crise sanitaire du Covid-19.

La signature de cette convention induit une modification des bénéficiaires du tarif réduit afférent aux tarifs des abonnements à la saison culturelle de L'Odysée/La Gobinière.

L'objet de cette modification porte sur l'accessibilité du tarif réduit en vigueur (hors abonnement) aux titulaires de la carte Loisirs et de la carte SRIAS, dans le cadre d'une convention de partenariat entre la Ville d'Orvault et L'association Tourisme et Loisirs Nantes-Rezé.

DECISION

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer annuellement la convention de partenariat entre l'association Tourisme & Loisirs Nantes-Rezé et la ville d'Orvault telle que présentée en annexe du présent rapport.
- **ADOpte** pour la saison culturelle 2021/2022 l'ajout des titulaires de la carte Loisirs et de la carte SRIAS aux bénéficiaires du tarif réduit en vigueur.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 31 MARS 2021
Et par publication le : 31 MARS 2021

Extrait certifié conforme
Orvault, le 30 mars 2021
Pour le Maire
Le Directeur général




Jean-François MAISONNEUVE

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'association Tourisme & Loisirs Nantes Rezé, 44 rue de la Commune de 1871, 44400 REZE représentée par Matthieu LOUIS en sa qualité de directeur,

ET SON PARTENAIRE (merci de compléter vos coordonnées précisément, ces informations seront reprises dans le guide)

Nom du partenaire : **VILLE D'ORVAULT (Saison culturelle L'Odysée/La Gobinière)**

Adresse : **37 Avenue de la Ferrière**

CP et Ville : **44 700 ORVAULT**

Téléphone : **02 51 78 37 47** Email billetterie@mairie-orvault.fr

Représenté par : **VILLE D'ORVAULT**

PRÉAMBULE

L'association Tourisme & Loisirs Nantes Rezé est mandatée par les associations du Tourisme Social et Solidaire adhérentes à l'ANCAV-TT afin de contracter avec des prestataires loisirs, culture, vacances des avantages à accorder aux porteurs de la Carte Loisirs et de la Carte SRIAS (Voir modèles de cartes sur la page 2 de la convention).

NOTRE ENGAGEMENT

Tourisme & Loisirs Nantes Rezé s'engage à assurer **la promotion du partenaire GRATUITEMENT** auprès de ses adhérents collectifs (comités d'entreprise, COS...) et de ses adhérents individuels avec :

- Insertion de votre structure dans notre guide national Carte Loisirs pendant un an, tiré à 200 000 exemplaires
- Référencement sur notre site Internet www.ancavtt.asso.fr et www.tourismeloisirs44.fr, dans une rubrique spécialement réservée à nos partenaires Carte Loisirs

ENGAGEMENT DU PARTENAIRE

Le partenaire s'engage en contrepartie à accorder un ou plusieurs avantages à tous nos adhérents, présentant leur Carte Loisirs en cours de validité ou Carte SRIAS à l'entrée. Le partenaire affichera un autocollant Carte Loisirs aux caisses afin d'informer ses clients du partenariat.

Avantage accordé aux porteurs de la Carte Loisirs ANCAV SC et Carte SRIAS :

« Accès au tarif réduit pour les spectacles de la saison culturelle de L'Odysée / La Gobinière, hors abonnement. »

DURÉE

Cette convention est valable à compter de la date de signature et jusqu'au 31 décembre 2021.

Fait en double exemplaire, à **Orvault**, le

Signature et cachet du partenaire

Signature et cachet Tourisme & Loisirs Nantes Rezé

CARTES LOISIRS 2021



CARTE LOISIRS SRIAS *(Tous les fonctionnaires d'Etat sur les Pays de Loire)*



